

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 juillet 2020 à 19h30, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIT PRÉSENT

EN CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE : M. Yvan Duval, Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS

À LA SALLE DU CONSEIL :

M. Michel Croteau, Maire
Mme Jocelyne Boivin, Conseillère
M. Clément Gignac, Conseiller
M. Claude Tessier, Conseiller
M. Jacques Tessier, Conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale

ABSENT :

Tous formant quorum.

M. Jean-Sébastien Sheedy, Conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2020
4. Acceptation des listes et rapports mensuels
5. Certificats de crédits disponibles
6. Rapport de l'inspecteur municipal
7. Rapport de la directrice générale
 - a. Réclamation Servites de Marie
 - b. Rapport d'activités service des incendies ;
 - c. Plaintes concernant le bruit sur le lac ;
8. Demande de dérogation mineure pour le 118, chemin Thomas-Maher ;
9. Dossier du 882, chemin Thomas-Maher
10. Projet du 1075, chemin Thomas-Maher
11. Club Nautique St-Louis
12. Dossier environnement
13. Travaux routiers
14. Dossier caméras aux abris postaux
15. Ressources humaines
16. Autres sujets
17. Période de questions
18. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que déposé.

CA-20-07-20-01 Sur proposition de M. Clément Gignac, dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2020

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 juin 2020 celui-ci est adopté tel que déposé.

CA-20-07-20-02 Sur proposition de M. Jacques Tessier, dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 juin 2020 est adopté tel que déposé par la directrice générale.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de juin 2020 ;
- Conciliation bancaire au 30 juin 2020 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de juin 2020 ;

CA-20-07-20-03 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de juin 2020 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de juillet 2020.

CA-20-07-20-04 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapport de l'inspecteur municipal

Mme Viviers remet aux membres du conseil le rapport d'activités préparé par le service d'urbanisme pour le mois de juin 2020.

CA-20-07-20-05 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

a) Réclamation Servites de Marie

Mme Viviers remet aux membres du Conseil une copie d'un désistement des procédures intentées au Tribunal administratif du Québec par Les Servites de Marie puisque leur propriété a été vendue.

b) Rapport d'activités service des incendies

Mme Viviers dépose le Rapport d'activités de l'an 4 du schéma de couverture de risques incendie, pour informations.

c) Plaintes concernant le bruit sur le lac

Mme Viviers mentionne recevoir de nombreuses plaintes concernant le bruit sur le lac, la vitesse etc. Certaines d'entre elles ont été remises à la Sûreté du Québec pour suivi.

CA-20-07-20-06 Sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉ

8. Demande de dérogation mineure pour le 118 chemin Thomas-Maher

La secrétaire-trésorière présente la demande de dérogation mineure de la propriétaire du 118, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph :

Considérant que la propriétaire fait une demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage à l'intérieur de la marge latérale soit à 3.16 mètres alors que la marge latérale est de 5 mètres, améliorant ainsi la situation puisque ledit garage s'éloignera du ruisseau adjacent, dérogeant ainsi à la conformité de la grille de spécifications de la zone 29-H du Règlement de zonage 2017-250;

Considérant que cette demande doit recevoir l'acceptation du Conseil municipal, conformément aux dispositions du règlement numéro 2010-213 régissant les dérogations mineures;

Considérant les recommandations du Président du Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil en vient à la conclusion d'accorder la demande de dérogation mineure pour cette construction.

CA-20-07-20-07 En conséquence, sur proposition de M. Jacques Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil accorde la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété du 118, chemin Thomas-Maher et en informe la propriétaire.

ADOPTÉ

9.- Dossier du 882, chemin Thomas-Maher

Ce dossier est reporté puisque nous n'avons pas reçu tous les documents.

10.- Projet du 1075, chemin Thomas-Maher

Ce dossier est reporté puisque nous n'avons pas reçu tous les documents.

11.- Club Nautique St-Louis

M. Jean-Sébastien Sheedy étant absent, ce point est reporté.

12.- Dossier environnement

Mme Jocelyne Boivin mentionne qu'elle a pris de l'information sur le traitement sur les insectes piqueurs et c'est très dispendieux soit entre 100 000 \$ et 200 000 \$ pour un traitement.

On parle également d'un dépliant nautique qui avait été commencé il y a trois ans et pour lequel il n'y a jamais eu de suite. Il faudrait former un comité sur la sécurité nautique avec des résidents et des jeunes afin d'en préparer un qui pourrait être distribué aux résidents.

Pour ce qui est de la plage du Club Nautique St-Louis, Mme Boivin mentionne que nous avons eu l'autorisation du ministère de l'Environnement pour nettoyer la plage et remettre l'équivalent du sable.

13.- Travaux routiers

Mme Viviers précise que les documents d'appel d'offres ont été déposés au SEAO et que l'ouverture des soumissions aura lieu le 13 août prochain à 14h00.

14.- Caméras aux abris postaux

MM. Jacques Tessier et Yvan Duval ont travaillé sur ce dossier et ont obtenu une soumission qui serait de l'ordre d'environ 5 000 \$ par site. Nous attendons une réponse de la Coopérative de câble pour savoir si on peut être connectés et ensuite nous communiquerons avec le fournisseur. La situation ne s'améliore pas. Il faudrait vérifier comment ça se passe ailleurs.

15.- Ressources humaines

Mme Viviers remet aux membres du Conseil le c.v. de Mme Francesca Sanna, urbaniste et après l'avoir rencontrée en entrevue avec le Maire, M. Michel Croteau, suggère qu'on puisse l'engager à temps plein, temporairement jusqu'au retour de M. Ross car nous recevons beaucoup de demandes de permis et que M. William Claveau n'était disponible qu'une demi-journée semaine et n'avait pas le temps de faire les inspections sur les terrains.

CA-20-07-20-08 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise l'engagement de Mme Francesca Sanna en remplacement temporaire de M. Michel Ross.

ADOPTÉ

16.- Autres sujets

Aucun autre sujet n'a été ajouté.

17.- Période de question.

Aucune question.

19.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h10.

CA-20-07-20-09 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h10.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière